



Indemnité transactionnelle et délai de carence assedic

Par **Christophe P**, le **23/09/2009** à **22:09**

Bonjour,

Récemment licencié d'une entreprise au terme de 5 années d'ancienneté, je vais m'inscrire au Pôle Emploi afin de bénéficier des indemnités de demandeur d'emploi.

Dans le cadre d'une négociation avec mon employeur, j'ai bénéficié d'une indemnité conventionnelle de licenciement et d'une indemnité transactionnelle.

Or l'indemnité transactionnelle pénalise le du délai de carence.

Dois-je déclarer au Pôle Emploi l'indemnité transactionnelle?
Quels risques sont encourus si j'ometts de la déclarer?

Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Christophe P.